

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE – DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Avenant n°1 à l'accord-cadre pour l'acquisition de bus articulés - SAS IVECO FRANCE - sans incidence financière

N° DEC.2025.05.132.DFCP

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu la délibération n°30 du 7 novembre 2024 du conseil communautaire autorisant la signature de l'accord-cadre ;

Vu le budget principal de Quimper Bretagne Occidentale, compte : 2182-55051-510 ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Quimper Bretagne Occidentale conclura un avenant n°1 à l'accord-cadre pour l'acquisition de bus articulés avec la société SAS IVECO FRANCE sise 1 rue des Combats du 24/08/1944 69200 VENISSIEUX, afin d'ajouter un prix nouveau au bordereau des prix unitaires.

Article 2 : Modification des clauses initiales de l'accord-cadre

Un nouveau prix, référencé n° 1-2, est ajouté au Bordereau des Prix Unitaires. Le prix n° 1 devient le prix 1-1.

Article 3 : Incidence sur le montant de l'accord-cadre

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur les valeurs minimale et maximale de l'accord-cadre qui restent inchangées.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 06 mai 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 13/05/2025
(AR du 13/05/2025 ID: 029-200068120-20250506-DC1807H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 13/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*